

Contrat FROMAGE 2020 – AMAP du Flayosquet

entre : La Ferme du Belveset de Julien Bertin. Tel : 0494730657 fromageriebertin@gmail.com

et l'Amapien :

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 13 Février** et à la finir le **jeudi 26 Novembre**

L'Amapien s'engage :

- à participer aux permanences des distributions
- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h45 à 19h15 sachant que cette part sera partagée entre les amapiens assurant la permanence s'il n'est pas présent ou n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 11 €

Il n'y aura pas de distribution de fromage les jeudis 13 et 20 août 2020.

Le premier panier est offert pour les personnes passant leur contrat avant fin février

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 11 € = 429 €

- en 1 fois : 429€ (encaissement début février)
- en 3 fois : 3 chèques de 143€ (février, mai, septembre)
- en 5 fois : 4 chèques de 85€ + 1 chèque de 89€ (février, avril, juin, août, octobre)

O Pour un plateau par quinzaine soit 20 plateaux à 11 € = 209 €

Contrat démarrant le 20 février 2020 (grande liste) fin le 26/11

Contrat démarrant le 13 février 2020 (petite liste) fin le 19/11

- en 1 fois : 209 € (encaissement début février)
- en 3 fois : 2 chèques de 70€ et 1 de 69€ (février, mai, septembre)

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de « Julien Bertin » ou « Fromagerie Bertin ».

Nom du titulaire du chèque :

Merci de votre confiance et de votre soutien

Date :

Signature du producteur

Signature de l'Amapien

Contrat FROMAGE 2020 – AMAP du Flayosquet

entre : La Ferme du Belveset de Julien Bertin. Tel : 0494730657 fromageriebertin@gmail.com

et l'Amapien :

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 13 Février** et à la finir le **jeudi 26 Novembre**

L'Amapien s'engage :

- à participer aux permanences des distributions
- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h45 à 19h15 sachant que cette part sera partagée entre les amapiens assurant la permanence s'il n'est pas présent ou n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 11 €

Il n'y aura pas de distribution de fromage les jeudis 13 et 20 août 2020.

Le premier panier est offert pour les personnes passant leur contrat avant fin février

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 11 € = 429 €

- en 1 fois : 429€ (encaissement début février)
- en 3 fois : 3 chèques de 143€ (février, mai, septembre)
- en 5 fois : 4 chèques de 85€ + 1 chèque de 89€ (février, avril, juin, août, octobre)

O Pour un plateau par quinzaine soit 20 plateaux à 11 € = 209 €

Contrat démarrant le 20 février 2020 (grande liste) fin le 26/11

Contrat démarrant le 13 février 2020 (petite liste) fin le 19/11

- en 1 fois : 209 € (encaissement début février)
- en 3 fois : 2 chèques de 70€ et 1 de 69€ (février, mai, septembre)

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de « Julien Bertin » ou « Fromagerie Bertin ».

Nom du titulaire du chèque :

Merci de votre confiance et de votre soutien

Date :

Signature du producteur

Signature de l'Amapien